

**Régie de l'énergie : R-3776-2011**

**Présentation de l'UMQ**

Louis-Renault Rozéfort et Marcel-Paul Raymond  
pour l'Union des municipalités du Québec

*Décembre 2011*



**Régie de l'énergie : R-3776-2011**

**PLAN DE PRÉSENTATION : LOUIS-RENAULT ROZÉFORT**

1. Disposition du compte d'écart relatifs au coût de retraite
2. Traitement réglementaire des projets > 10 M\$ non encore autorisés
3. Coûts de distribution et service à la clientèle

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3776-2011
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 19 DÉCEMBRE 2011
Pièces n°: C-UMQ-0021



**Régie de l'énergie : R-3776-2011**

**1- DISPOSITION DU COMPTE D'ÉCARTS RELATIFS AU COÛT DE RETRAITE**

- ✓ Acceptation pour le présent dossier sans en faire une modalité réglementaire définitive.
- ✓ Présent dossier : Montant important (33 M\$) → équité intergénérationnelle;
- ✓ Modalité réglementaire définitive prématurée.

**Régie de l'énergie : R-3776-2011**

**1- DISPOSITION DU COMPTE D'ÉCARTS RELATIFS AU COÛT DE RETRAITE**

- Quote-part du Distributeur dans le coût de retraite corporatif
- Pour le prochain dossier tarifaire, dépôt de la méthode de détermination de la quote-part du Distributeur au coût de retraite.

**Régie de l'énergie : R-3776-2011**

**2- TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE DES PROJETS > 10 M\$ NON ENCORE  
AUTORISÉS**

L'UMQ recommande l'approbation des modalités proposées par le Distributeur.

Afin de faciliter le suivi, l'UMQ demande que les comptes de frais reportés restent rattachés de façon spécifique au projet auquel ils se rapportent.

**Régie de l'énergie : R-3776-2011**

**2- TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE DES PROJETS > 10 M\$ NON ENCORE  
AUTORISÉS**

Exemple Optimisation des systèmes clientèles (Migration majeure) de 3,9 M\$ :

- éléments spécifiques;
- exemption du seuil minimal de 5 M\$

Acceptation par l'UMQ du traitement spécifié ci-haut. Ces charges font partie intégrante du projet.

## Régie de l'énergie : R-3776-2011

### 3- COÛTS DE DISTRIBUTION ET SERVICE À LA CLIENTÈLE : PARAMÈTRES DU MODÈLE D'ÉTABLISSEMENT DES CHARGES D'EXPLOITATION

Calibration du facteur de croissance : coût marginal ou coût moyen  
d'un nouvel abonné?

L'UMQ ne préconise pas de modifications fondamentales aux  
paramètres du modèle d'établissement des charges d'exploitation.

- ✓ formule vise un tableau d'ensemble;
- ✓ modification à la pièce est délicate;
- ✓ calquée sur celles en usage dans les mécanismes incitatifs (coût moyen);

Si toutefois, comme le propose le Distributeur (B-0067, HQD-14, document 1.2, R74.1), le point de départ de la formule paramétrique est réévalué au prochain dossier tarifaire, l'examen de tous les paramètres de la formule serait alors approprié.



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

7

## Régie de l'énergie : R-3776-2011

### 3- COÛTS DE DISTRIBUTION ET SERVICE À LA CLIENTÈLE : PARAMÈTRES DU MODÈLE D'ÉTABLISSEMENT DES CHARGES D'EXPLOITATION

Niveau des gains d'efficience ➡ 1,25 %

- ✓ Les objectifs corporatifs réalisés ont toujours dépassé l'idéal;
- ✓ Resserrer l'objectif de gain d'efficience afin qu'il compense 50% de chaque dollar dépensé en salaires;



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

8

## Régie de l'énergie : R-3776-2011

### 3- COÛTS DE DISTRIBUTION ET SERVICE À LA CLIENTÈLE

#### Éléments spécifiques et autres postes particuliers

##### Rehaussement de la provision pour mauvaises créances

✓ En ligne avec la position adopté dans le dossier tarifaire 2010-2011, l'UMQ recommande que le rehaussement de la provision pour mauvaises soit fixé à 16 M\$.

##### Programme spécial visant la subtilisation d'énergie

Augmenter la portion ponctuelle des revenus de subtilisation attribuable au redressement de l'énergie détournée et aux pénalités et frais applicables à 3,8 M\$.

##### Services professionnels

Accorder un montant de 32,6 M\$ au titre des services professionnels



## Régie de l'énergie : R-3776-2011

### PLAN DE PRÉSENTATION : MARCEL-PAUL RAYMOND

1. Prévisions Rio Tinto Alcan
2. Transactions financières
3. Décisions d'approvisionnements : horizons annuel et multi-annuel
4. Entente globale de modulation
5. Coûts évités en énergie
6. Coûts évités en puissance
7. Ajustements organisationnels
8. Investissements Cap-aux-Meules
9. Investissements Mesurage



## Régie de l'énergie : R-3776-2011

### 1- PRÉVISIONS RIO TINTO ALCAN

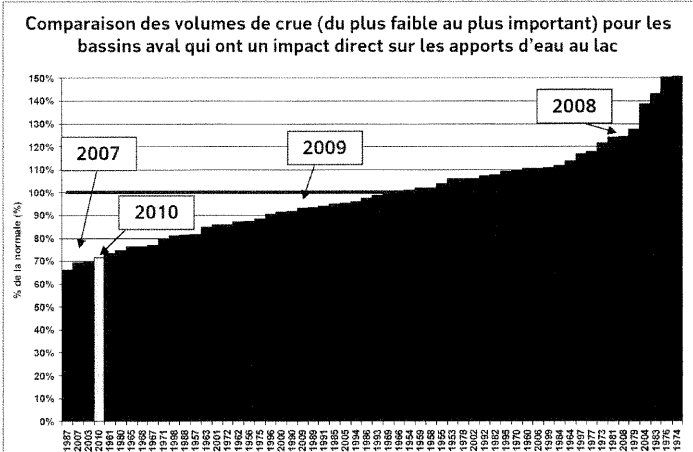
#### Recommandation de l'UMQ

✓ Demander au Distributeur de raffiner sa méthode de prévision des ventes au client Rio Tinto Alcan en utilisant toute l'information disponible sur l'hydraulicité des réservoirs de Rio Tinto Alcan en plus des prévisions d'achats fournies par ce client.

## Régie de l'énergie : R-3776-2011

### 1- PRÉVISIONS RIO TINTO ALCAN ([HTTP://WWW.ENERGIE.ALCAN.COM/FILE/APE-04-2010.PDF](http://www.energie.alcan.com/file/APE-04-2010.PDF))

*Cet histogramme montre que si le volume de la crue printanière 2010 est aussi faible que prévu, il pourrait s'avérer être le quatrième plus bas de l'histoire dans la partie aval des bassins hydrographiques du réseau RTA.*



## Régie de l'énergie : R-3776-2011

### 2- TRANSACTIONS FINANCIÈRES

#### Recommandation de l'UMQ

✓ Refuser les transactions financières avec le Producteur de 17,3 M\$ pour 2012 et ordonner plutôt au Distributeur de différer l'énergie visée et ce, tant qu'une démonstration satisfaisante n'est pas fournie par le Distributeur de l'optimalité de sa stratégie.

## Régie de l'énergie : R-3776-2011

### 2- TRANSACTIONS FINANCIÈRES

Tableau R-15.4-B  
Utilisation des conventions d'énergie différée et rappelée, après déploiement des moyens de gestion  
(données mensuelles en MW et annuelles en TWh)

#### Sommaire des contrats en base et cyclable

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Janvier	550	550	600	600	600	600	600	600	600	600	600	600	600	600	600	600	600	600
Février	700	500	450	450	650	800	600	600	600	600	600	600	600	600	600	600	600	600
Mars	250	0	-250	-350	-150	0	50	200	500	600	600	750	750	800	600	787	0	0
Avril	0	0	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-300	-350	-250	-100	50	200	300	0	0
Mai	0	0	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-200	-150	0
Juin	0	0	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-250	0
Juillet	0	0	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-250	0
Août	0	0	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-250	0
Septembre	0	0	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-250	0
Octobre	0	0	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-350	-300	-150	0
Novembre	0	0	-350	-350	-350	-350	-350	-150	150	200	200	300	400	500	600	700	787	0
Décembre	0	300	200	200	400	600	700	800	800	600	600	600	600	600	600	600	787	0
<b>Total annuel</b>	<b>1,066</b>	<b>0,980</b>	<b>-1,338</b>	<b>-1,412</b>	<b>-0,832</b>	<b>-0,451</b>	<b>-0,359</b>	<b>-0,103</b>	<b>0,410</b>	<b>0,576</b>	<b>0,521</b>	<b>0,776</b>	<b>0,956</b>	<b>1,266</b>	<b>1,723</b>	<b>2,005</b>	<b>1,133</b>	
<b>Total différé</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>-2,236</b>	<b>-2,310</b>	<b>-2,161</b>	<b>-2,050</b>	<b>-2,050</b>	<b>-1,906</b>	<b>-1,708</b>	<b>-1,762</b>	<b>-1,798</b>	<b>-1,728</b>	<b>-1,618</b>	<b>-1,508</b>	<b>-1,348</b>	<b>-1,064</b>	<b>0,000</b>	
<b>Total rappelé</b>	<b>5,944</b>	<b>4,963</b>	<b>6,301</b>	<b>7,714</b>	<b>8,545</b>	<b>8,996</b>	<b>9,355</b>	<b>9,458</b>	<b>9,046</b>	<b>8,472</b>	<b>7,951</b>	<b>7,175</b>	<b>6,216</b>	<b>4,952</b>	<b>-3,229</b>	<b>-1,224</b>	<b>-0,091</b>	

Tiré de: B-0066, HQD-14, document 1.1, page 40

## Régie de l'énergie : R-3776-2011

### 2- TRANSACTIONS FINANCIÈRES

Année 2012	Quantités faisant l'objet de la transaction		Prix NYISO - Zone M (\$/MWh)
	(TWh)		
Janvier	0,029		47,65
Février	0,036		47,76
Mars	0,102		40,96
Avril	0,223		40,91
Mai	0,260		38,94
Juin	0,251		41,21
Juillet	0,260		45,23
Août	0,260		45,85
Septembre	0,249		40,59
Octobre	0,257		42,33
Novembre	0,160		42,05
Décembre	0,058		41,68

Total TWh 2,145 TWh

Prix moyen à la Zone M ( $M_{moy}$ ) 42,27 \$/MWh  
(moyenne pondérée par les quantités mensuelles)

B-0066, HQD-14, document 1.1, page 45.



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

15

## Régie de l'énergie : R-3776-2011

### 2- TRANSACTIONS FINANCIÈRES

		Prix de référence	Prix de l'énergie du contrat de base		Valeur de la transaction financière
		(a)	(b)	(b) - (a)	
1er TWh	$M_{moy} - 5\$$	37,27	44,72	7,44	7,4 M\$
2e TWh	$M_{moy} - 6\$$	36,27	44,72	8,44	8,4 M\$
3e TWh	$M_{moy} - 7\$$	35,27	44,72	9,44	1,4 M\$
				<b>Total 2012</b>	<b>17,3 M\$</b>

B-0066, HQD-14, document 1.1, page 46.



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

16



## Régie de l'énergie : R-3776-2011

### 2- TRANSACTIONS FINANCIÈRES

	Contrat de base	New York, zone M	Écart
Année	(\$/MWh)	(\$US/MWh)	(\$/MWh)
	(1)	(2)	(3)
2012	44,72	41,47	3,25
2013	45,61	42,83	2,78
2014	46,53	44,57	1,96
2015	47,46	46,37	1,09
2016	48,41	48,17	0,24
2017	49,37	49,94	-0,57
2018	50,36	51,68	-1,32
2019	51,37	53,29	-1,92
2020	52,40	54,96	-2,56
2021	53,44	56,42	-2,98
2022	54,51	57,73	-3,22

(1) Indexation de 2%.

(2) B-0074, HQD-14, document 8, page 35, tableau 23.2-1.

(3) Taux de change 1,00.



## Régie de l'énergie : R-3776-2011

### 3- DÉCISIONS D'APPROVISIONNEMENTS : HORIZON MULTI-ANNUEL

#### Recommandation de l'UMQ

✓ Exiger du Distributeur qu'il dépose un plan d'action pour le développement d'une approche qui prendrait en compte les incertitudes dans la gestion à long terme de ses approvisionnements en énergie.



## Régie de l'énergie : R-3776-2011

### 3- DÉCISIONS D'APPROVISIONNEMENTS : HORIZON ANNUEL

« Sélection d'une stratégie qui vise à maximiser l'utilisation de l'électricité patrimoniale tout en considérant les aléas sur la demande. » (B-0079, HQD-14, document 12.2, pages 15 et 16, réponse 7.2)

- ✓ Objectif?
- ✓ Solution optimale?
- ✓ Aléa de l'offre?

## Régie de l'énergie : R-3776-2011

### 3- DÉCISIONS D'APPROVISIONNEMENTS : HORIZON ANNUEL

#### Recommandations de l'UMQ

✓ Exiger du Distributeur qu'il dépose la description détaillée de la méthode qu'il utilise pour déterminer ses approvisionnements optimaux sur l'horizon annuel afin que la Régie puisse se prononcer sur le caractère optimal de cette méthode.

Cette description peut faire l'objet d'un document (public ou confidentiel) ou être présentée au cours d'une séance de travail.

✓ L'UMQ recommande aussi que le Distributeur soumette sa méthode à un groupe d'experts qui pourrait se prononcer sur sa validité et proposer des pistes d'améliorations au besoin.

✓ Exiger du Distributeur qu'il modifie à l'avenir sa méthode d'établissement des coûts d'approvisionnement annuels afin de tenir compte des aléas sur la demande et sur l'offre.

## Régie de l'énergie : R-3776-2011

### 3- DÉCISIONS D'APPROVISIONNEMENTS : HORIZON ANNUEL

#### Recommandations de l'UMQ (Suite)

- ✓ Exiger du Distributeur qu'il développe un indicateur de rendement global de ses approvisionnements annuels tel que décrit par l'UMQ.

## Régie de l'énergie : R-3776-2011

### 4- ENTENTE GLOBALE DE MODULATION

- Coût des services complémentaires surestimé à 3,0 M\$ vs 1,3 M\$
- Gain de l'EGM sous-estimé :
  - ✓ Gains opérationnels non pris en compte
  - ✓ Bénéfices de l'aléa de prévision éolienne (selon Distributeur) non pris en compte.

## Régie de l'énergie : R-3776-2011

### 4- ENTENTE GLOBALE DE MODULATION

#### Recommandations de l'UMQ

✓ Demander au Distributeur qu'il modifie le gain dans le présent dossier associé à l'Entente globale de modulation en quantifiant et en ajoutant les gains de gestion opérationnelle qui n'ont pas été quantifiés dans le cadre du dossier R-3775-2011.

✓ Ordonner au Distributeur de retirer de ses coûts d'approvisionnements pour 2012 le montant de 1,6 M\$ associé à la puissance complémentaire de 130 MW de l'Entente globale de modulation.

## Régie de l'énergie : R-3776-2011

### 5- COÛTS ÉVITÉS EN ÉNERGIE

#### Recommandation de l'UMQ

✓ Demander au Distributeur de modifier son coût évité en énergie pour le réseau intégré entre 2017 et 2022 pour qu'il corresponde au coût de report de la production de la centrale TCE.

## Régie de l'énergie : R-3776-2011

### 6- COÛTS ÉVITÉS EN PUISSANCE

#### Recommandations de l'UMQ

✓ Demander au Distributeur un plan d'action visant à déterminer à l'avenir les coûts évités en puissance à l'aide d'un modèle de simulation en puissance.

✓ Demander au Distributeur de modifier son coût évité en puissance d'ici l'hiver 2019-2020 inclusivement pour le fixer à zéro d'ici à ce qu'il puisse fournir une meilleure valeur à l'aide d'un modèle de simulation en puissance.



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Tableau R-12.2

		Janvier 2006	Février 2006	Janvier 2006	Février 2006	Janvier 2006	Février 2006	Janvier 2007	Février 2007	Janvier 2008	Février 2008
Quantité recherchée	MW	150	150	650	650			250	150	400	300
Quantité offerte	MW	350	350	650	650	209	209	950	600	800	800
Quantité retenue	MW	150	150	650	650	209	209	250	150	400	300
Prix moyen offert	SUS / kW-mois	3,13	3,13	4,90	4,90	0,78	0,78	3,63	3,68	4,48	4,48
MIN	SUS / kW-mois	0,79	0,79	0,45	0,45	0,70	0,70	2,05	2,05	3,00	3,00
MAX	SUS / kW-mois	6,00	6,00	8,00	8,00	1,00	1,00	5,00	5,00	5,75	5,75
Prix moyen payé	SUS / kW-mois	0,99	0,99	4,90	4,90	0,78	0,78	2,19	2,05	3,57	3,57
Encan mensuel UCAP ROS	SUS / kW-mois	0,65	0,62	0,65	0,62	0,65	0,62	2,66	2,61	2,01	1,99
Prix payé + Encan mensuel	Ratio	1,5	1,6	7,5	7,9	1,2	1,3	0,8	0,8	1,8	1,8

		Janvier 2009	Février 2009	Janvier 2010	Février 2010	Janvier 2011	Février 2011	Janvier 2011	Février 2011
Quantité recherchée	MW	150	150	150	150	400	250	200	200
Quantité offerte	MW	450	450	300	300	900	750	200	400
Quantité retenue	MW	150	150	150	150	400	250	200	200
Prix moyen offert	SUS / kW-mois	3,64	3,59	2,45	2,75	1,18	1,22	0,80	0,79
MIN	SUS / kW-mois	2,25	2,25	1,65	2,25	0,75	0,60	0,75	0,60
MAX	SUS / kW-mois	5,00	4,35	3,25	3,25	2,95	2,95	0,85	1,05
Prix moyen payé	SUS / kW-mois	2,25	2,25	1,65	2,25	0,76	0,60	0,80	0,65
Encan mensuel UCAP ROS	SUS / kW-mois	2,00	2,00	2,00	2,25	0,50	0,49	0,50	0,49
Prix payé + Encan mensuel	Ratio	1,1	1,1	0,8	1,0	1,5	1,2	1,5	1,3

## Régie de l'énergie : R-3776-2011

### 6- COÛTS ÉVITÉS EN PUISSANCE

#### Recommandation de l'UMQ (suite)

- ✓ Modifier les coûts évités en puissance du Distributeur et les fixer à 1,25 \$US/kW-hiver (\$ 2011, annuité croissante à l'inflation) et ce, seulement à partir de l'hiver où le Distributeur peut faire la démonstration d'un besoin de réservation de puissance auprès des marchés.

## Régie de l'énergie : R-3776-2011

### 7- AJUSTEMENTS ORGANISATIONNELS

#### Recommandation de l'UMQ

- ✓ Demander au Distributeur une justification économique de chaque ajustement organisationnel qui le touchera à l'avenir puis demander un suivi de chacun pour les 3 années qui suivent sa mise en place.

**Régie de l'énergie : R-3776-2011**

**8- INVESTISSEMENTS CAP-AUX-MEULES**

Recommandation de l'UMQ

✓ Ne pas approuver l'investissement de 1,6 M\$ en 2012 pour l'ajout de puissance à la centrale thermique de Cap-aux-Meules.

**Régie de l'énergie : R-3776-2011**

**9- INVESTISSEMENTS MESURAGE**

Recommandation de l'UMQ

✓ À venir en fonction des engagements à venir du Distributeur.